

## 1.2

### LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis B permet de conduire un véhicule qui :

- Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;
- Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;
- Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)

Il existe 3 filières possibles d'apprentissage du permis B en auto-école sur boîte de vitesses manuelle ou automatique :

- La conduite traditionnelle (ou classique), dès 16 ans ;
- La conduite accompagnée (ou apprentissage anticipé de la conduite : AAC), dès 15 ans ;
- La conduite supervisée (CS), 18 ans.

#### LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

Notre établissement propose une formation de qualité, en effet au-delà de l'autonomie et au plaisir qu'apporte la conduite d'un véhicule à moteur, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte, c'est pourquoi une conduite sécuritaire est notre préoccupation.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. En France, la route est la première cause de mort violente. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi. Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est suivi.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante**, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

#### LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. **Une évaluation préalable** avant l'entrée en formation. Cette évaluation est obligatoire et conforme à l'arrêté du 5 mars 1991, étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Cette évaluation s'effectue en situation de conduite avec un enseignant et un support dématérialisé. Elle dure environ 60 minutes, bilan compris, et porte sur votre expérience de conduite, vos connaissances du véhicule, votre attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité, vos capacités sensori-motrices, vos capacités de compréhension, vos capacités de perception et vos capacités d'attention et de mémoire de travail.

Elle permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78, c'est-à-dire l'apprentissage sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique.

## 1.2

### 2. **Signature du contrat de formation**

Le contrat de formation est signé à la suite de l'évaluation préalable. Une proposition chiffrée vous est notifiée.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

### 3. **Des cours théoriques** exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.

Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

Les cours thématiques et les tests d'évaluation, conformément à l'épreuve d'examen, sont proposés en ligne (site CER-RESEAU, compatible sur tous smartphones), et en présentiel à l'auto-école seulement des séries de 40 questions.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

### 4. **Des cours pratiques.**

Vous pouvez commencer les cours pratiques en parallèle avec l'apprentissage du code de la route.

Un planning de conduite est établi selon vos disponibilités.

Quatre compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures – Risques - Influences de l'entourage / pressions sociétales.

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée, qui retrace votre progression et valide vos compétences. Vous avez accès sur votre livret dématérialisé aux commentaires de l'enseignant.

Durant la formation des bilans de compétences seront mis en place et en fin de formation votre enseignant procèdera à un examen blanc pour retrouver les conditions d'examen, ce qui permet d'évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 3 enseignants.

Notre auto-école ne propose pas de cours pratiques collectifs.

### • **L'utilisation systématique du livret d'apprentissage** comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage dématérialisé est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de votre situation d'élève conducteur.

### • **Accompagner l'élève** à chaque présentation à l'examen pratique par un enseignant de l'auto-école.

## 1.2

- Mettre en place la formation continue de nos enseignants, à chaque fois que cela est nécessaire afin qu'ils soient plus performants dans leur métier.
- Mesurer la satisfaction de nos élèves, un QR Code est visible au bureau de l'auto-école.

## **LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **L'examen théorique général :**

#### Documents :

Vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité. Votre pièce d'identité doit être en cours de validité (photocopie non acceptée).

#### Épreuve :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

### **L'examen pratique :**

#### Organisation :

La réservation de la place d'examen est faite par l'auto-école, directement sur la plateforme RDV Permis. La place est nominative donc il faut absolument venir avec une pièce d'identité en cours de validité, pas de photocopie.

Un enseignant de l'auto-école vous accompagne. Le départ a donc lieu de l'auto-école qui vous transmettra une convocation avec la date et l'heure du rendez-vous à l'auto-école.

#### Épreuve :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

## 1.2

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation jointe.

### Grille d'évaluation du permis de conduire et points de l'examen

| Bilan des compétences                                  | Niveaux d'appréciation |   |   |   |   | Autonomie conscience du risque |                           |                   |
|--------------------------------------------------------|------------------------|---|---|---|---|--------------------------------|---------------------------|-------------------|
|                                                        | E                      | 0 | 1 | 2 | 3 |                                |                           |                   |
| <b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>             |                        |   |   |   |   | Analyse des situations         | Adaptation aux situations | Conduite autonome |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord       |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Effectuer des vérifications du véhicule                |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Connaitre et utiliser les commandes                    |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| <b>Appréhender la route</b>                            |                        |   |   |   |   | Analyse des situations         | Adaptation aux situations | Conduite autonome |
| Prendre l'information                                  |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Adapter son allure aux circonstances                   |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Appliquer la réglementation                            |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| <b>Partager la route avec les autres usagers</b>       |                        |   |   |   |   | Analyse des situations         | Adaptation aux situations | Conduite autonome |
| Communiquer avec les autres usagers                    |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Partager la chaussée                                   |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Maintenir les espaces de sécurité                      |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| <b>Sous-totaux</b>                                     |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Conduite économique et respectueuse de l'environnement |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| Courtoisie                                             |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |
| <b>Total général</b>                                   |                        |   |   |   |   |                                |                           |                   |

Le résultat du Permis de Conduire ainsi que votre certificat dans le cadre d'un résultat positif est disponible dès le lendemain du passage de l'examen sur la plateforme RDV Permis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Votre certificat peut être en version papier ou sur votre smartphone ou tablette.

Vous serez en période probatoire avec un capital de 6 points sur votre permis de conduire pendant 3 ans ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC.

**Ce document est consultable et téléchargeable sur le site :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/cer-avron#documentsutiles>

Rubrique : « documents utiles ».